

La Lettre de l'ASTEE Numéro 10

1- Informations générales :

A l'occasion de la nouvelle année, l'ASTEE vous présente ses meilleurs vœux et a le plaisir de vous décrire son nouveau Blason : Sur fond d'azur et de vert, les cinq lettres A.S.T.E.E. flottent sur une rivière bleue conservant ainsi l'esprit de son ancêtre l'AGHTM.

Le groupe de travail « eaux pluviales » de la Commission Assainissement organise une journée technique **le 27 Janvier 2004 à l'École Nationale des Ponts et Chaussées**, 28 rue des Saint-Pères, 75007 PARIS de 9h30 à 17h30 sur **les bassins de Stockage- Décantation en réseau d'assainissement.**

http://www.astee.org/agenda/fichiers/54_1.pdf

Les intervenants présenteront les derniers travaux sur les bassins de retenue, éléments majeurs de gestion des effluents urbains par temps de pluie, et les dispositifs de dépollution.

Voir les manifestations des sections régionales en rubrique 4.

Adhésion 2004.

L'ASTEE vous remercie à l'avance du maintien de votre soutien et de votre aide pour susciter autour de vous des adhésions nouvelles. Sans attendre la réception par voie postale des formulaires d'adhésion et d'abonnement à TSM nous vous proposons de les télécharger

http://www.astee.org/formulaires/adhesion_aghtm/accueil.asp

http://www.astee.org/formulaires/abonnement_tsm/accueil.asp

et de nous le retourner une fois complété.

2- Aujourd'hui nous donnons la parole à Danielle Salomon qui anime le groupe de travail Boues de la Commission Assainissement de l'ASTEE, Docteur en sociologie, chercheuse associée au Centre de Sociologie des Organisations (CNRS-FNSP) et fondatrice du bureau d'étude « Risques & Intelligence ».

La rédaction : vous avez organisé le 12 novembre une journée Végétalisation, pouvez-vous nous en rappeler les enjeux ?

D. Salomon : La production de boues d'épuration urbaines augmente au fur et à mesure que l'assainissement s'améliore et s'étend. Pour autant, les débouchés possibles de boues sont limités : l'incinération est en sous-capacité notoire et présente une analyse de cycle de vie globalement peu favorable ; la mise en décharge est interdite aux boues en-dessous de 30% de siccité et théoriquement réservée aux déchets ultimes, c'est-à-dire en l'espèce aux boues non conformes à l'épandage en agriculture ; la valorisation agricole qui pour des raisons historiques est la filière majoritaire en France (65% des quantités). Les collectivités investissent de plus en plus pour transformer les boues afin d'améliorer ce faisant leur qualité (hygiénisation, odeurs, apparence, siccité, facilité logistique, enrichissement en fertilisants complémentaires, etc) et favoriser les usages. Mais ces derniers restent très largement tournés vers l'agriculture et il se produit encore dans certains cas des difficultés ou des blocages ponctuels. Le développement d'alternatives est donc essentiel.

Il se trouve qu'un certain nombre de travaux et d'expériences ont été menés concernant l'usage de boues ou de composts de boues pour reconstituer des sols ou des couvertures végétales sur différents types de sites. Les travaux français ont pour l'essentiel été réalisés par le Cemagref et l'ADEME depuis plusieurs années et il devenait intéressant d'en faire le point. Les expériences mises en œuvre par des sociétés de recyclage, des industriels de l'eau, des laboratoires ou d'autres acteurs ont à ce jour un statut expérimental mais leur accumulation permet d'en tirer des éléments de connaissance.

Le décret de 1997 concernant les boues urbaines a donné lieu à un arrêté en janvier 1998 encadrant les épandages en agriculture. Il annonçait également un arrêté spécifique à l'usage de boues pour la reconstitution des sols et du couvert végétal. Or, l'accumulation de connaissances permet d'éclaircir plusieurs aspects, toutefois des questions se posent encore.

La Direction de l'Eau, à la demande du cabinet du Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable, cherche à promouvoir des actions favorisant les débouchés pour les boues urbaines. Il a été convenu d'organiser cette journée pour permettre au ministère de réfléchir à l'opportunité de lancer un groupe de travail pour la rédaction d'un éventuel arrêté et d'en tracer les principales orientations.

La rédaction : Quelle est la place actuelle de la végétalisation ?

D. Salomon : Malgré l'absence de statistiques officielles, il ressort de la journée du 12 novembre que les débouchés sont pour l'essentiel des opportunités locales mais la demande existe et les débouchés pour les petites collectivités peuvent être assez conséquents. Plusieurs dizaines de milliers de tonnes de composts de boues ou de boues sont déjà utilisées pour divers usages : reconstitution de sols d'anciennes décharges, de sites industriels, de friches industrielles, etc ; reconstitution du couvert végétal : pistes de ski, pare-feux, aménagements urbains, effets « mulch », (c'est-à-dire qui favorise la poussée d'une seule espèce), etc.

En outre, tous les exemples sont probants et la démonstration a été faite de l'efficacité de l'usage des boues ou

composts de boues pour ces usages, en rapidité ainsi qu'en apport agronomique divers.

La rédaction : cette journée était réservée à des spécialistes : quels sont les points les plus importants à retenir concernant l'avenir des boues ?

D. Salomon : La journée était effectivement réservée à des spécialistes pour favoriser les échanges les plus libres possibles. Les essais réalisés à ce jour le sont à titre expérimental et les administrations déconcentrées ne sont pas toujours à l'aise avec ces opérations qui ne relèvent pour le moment d'aucun champ réglementaire. Or, l'objectif était justement d'affiner quel pourrait être ce champ. Ensuite, s'il était nécessaire de faire un point précis, cette journée n'avait aucunement l'ambition d'épuiser tous les aspects du sujet. En particulier, restent à produire des résultats scientifiques complémentaires sur certains aspects sanitaires, environnementaux agronomiques ou de la réaction des sols ainsi que des données agronomiques permettant d'établir un raisonnement satisfaisant visant à calculer les quantités à utiliser en fonction des objectifs et des sols. S'agissant de ces expériences elles sont néanmoins concluantes et l'intérêt fertilisant des boues ou des composts a été démontré. Ce faisant, pour beaucoup des participants, il n'est pas paru souhaitable de dissocier les conditions d'utilisation des boues ou composts de boues des autres déchets organiques utilisés sur les sols. En effet, l'expérience montre que des dispositions qui différencient les boues tendent à les stigmatiser et en obérer l'usage.

La rédaction : quelles suites souhaitez-vous donner à cette journée ?

D. Salomon : C'est l'objet de notre réflexion en cours à l'ASTEE. Il est ressorti clairement qu'il existait un vide juridique concernant l'usage de déchets organiques sur des sols non agricoles, y compris de produits normalisés. C'est sans doute dans cette voie qu'il est possible d'engager des travaux, pour autant que ces directions soient validées par les ministères et les directions compétentes.

Danielle Salomon, la rédaction vous remercie de nous avoir éclairés sur ce sujet

3- Les travaux des groupes :

La commission "cadre de vie" de l'ASTEE prépare sa demi-journée pour le congrès d'Aix sur le thème de la sécurité urbaine, l'environnement et la gestion urbaine. La situation actuelle montre que les enjeux tels que les décrivent les responsables politiques sont trop centrés sur une opposition entre la prévention et la répression de la délinquance.

La commission propose de réfléchir sur une autre voie qui ne supprime pas la nécessité de prévenir ni de sanctionner, mais qui exploite d'autres leviers d'actions. En effet, des exemples en France et dans d'autres pays montrent le lien très direct qui existe entre la conception des aménagements urbains et la gestion de l'espace d'un quartier d'une part, et l'importance de délinquance dans ce même secteur, d'autre part.

Elle prévoit de présenter au cours de la demi-journée consacrée au cadre de vie des exemples de villes qui, en travaillant principalement sur les leviers de l'aménagement de l'espace et de sa gestion, ont conduit à une réduction très significative de la délinquance dans des quartiers difficiles.

L'ASTEE, fidèle à sa mission, souhaite ainsi favoriser la connaissance dans un domaine qui n'est pas son domaine habituel, mais qui peut avoir une influence sur les ouvrages publics d'eau et d'assainissement. Le lien de la gestion de l'espace avec la question des déchets et de la propreté est évident et sera également abordé dans cette demi-journée qui apparaît déjà particulièrement intéressante et novatrice.

Le groupe DIPOLEau a examiné les conséquences pour la France de l'application de la Directive du Conseil du 4 mai 1976 concernant la pollution causée par certaines substances dangereuses déversées dans le milieu aquatique de la Communauté (76/464/CEE). Cette directive donne la liste des 132 substances que les pays doivent suivre et demande d'établir un programme de réduction des rejets dans l'environnement. Beaucoup de pays dont la France sont en train de se mettre à jour suite à un contentieux engagé par la cour de justice européenne. Cette directive doit être abrogée en 2013.

La Directive Cadre sur l'Eau qui traite aussi de la protection des milieux aquatiques a, de son côté, conduit à l'établissement d'une liste de 33 substances dites prioritaires. Les listes de ces deux directives n'ont en commun qu'une dizaine de noms. Un groupe issu du forum d'experts européens s'efforce de proposer les mesures de mise en œuvre de la directive de 76 pendant la période de transition jusqu'en 2013.

Une orientation nouvelle apparaît par une approche intégrée de la question, en considérant les effets sur le milieu d'un cocktail de substances « dangereuses » pour l'environnement, pour laquelle les scientifiques doivent saisir l'opportunité d'exprimer leurs compétences sur un sujet aussi délicat.

4- La vie des sections régionales :

La section régionale Ile de France de l'ASTEE vous propose la visite de **la Maison de l'Air** (Paris 20ème) le

15 Janvier 2004 à 14h30

programme de cette journée
le bulletin d'inscription

à retourner avant **le 09 janvier 2004** à :

ASTEE/AGHTM
83 Avenue Foch
BP 39.16
75761 PARIS CEDEX 16
ou par fax au 01 53 70 13 40

La section régionale Ile de France organise le 12 février 2004 dans les locaux de l'AFNOR à Paris/Saint-Denis, une journée sur **les guides d'application de l'ISO 14001** dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et du stockage des déchets.

http://www.astee.org/agenda/fichiers/56_1.pdf

5- Nos partenaires communiquent :

Bilan du salon Pollutec

La lettre de l'ASTEE

A.S.T.E.E.

83 avenue Foch

75761 PARIS

Cedex 16

Tél : 01 53 70 13 53

Fax : 01 53 70 13 40

e-mail : astee@astee.org